

**00000 - Administration générale**

**Proposition de cession à GEISPOLSHEIM**

**Rapport n° CP/2018/177**

**Service gestionnaire :**

M450 - Service Opérations foncières

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de la cession de trois parcelles situées à GEISPOLSHEIM, au profit de la société HE INVEST.

Le Département du Bas-Rhin a été saisi d'une demande de la société HE INVEST qui souhaite acquérir trois parcelles situées à GEISPOLSHEIM, le long de la route desservant la zone commerciale, à proximité immédiate du rond-point de la Vigie et de l'accès à l'autoroute A35. L'acquéreur souhaite reconstruire un local à usage commercial après démolition du bâtiment existant sur une parcelle limitrophe, appartenant à une tierce personne, et qu'il acquiert également.

Il s'agit des parcelles cadastrées sous-section 36 n°277 de 0,84 are, n°279 de 1,30 are et n°284 de 19,86 ares, soit une surface totale de 22,00 ares qui sont actuellement en état de voies d'accès et de parking, adjacentes à un terrain appartenant à la société Dekra. Elles ne présentent pas d'utilité pour la mise en œuvre des politiques départementales.

Tenant compte de l'évaluation effectuée par la Division du Domaine dans son avis du 19 décembre 2017, la proposition financière faite à la société et acceptée par elle, s'élève à 121 000 €.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé à la Commission Permanente :

- de décider de la cession, au profit de la société HE INVEST, des parcelles cadastrées sous-section 36 n°277, n°279 et n°284 à GEISPOLSHEIM, d'une surface totale de 22,00 ares, au prix de 121 000 € ;
- de décider que l'acte sera rédigé sous forme d'un acte notarié, dont le coût sera pris en charge par la société HE INVEST.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- décide de la cession, au profit de la société HE INVEST, des parcelles cadastrées sous-section 36 n°277, n°279 et n°284 à GEISPOLSHEIM, d'une surface totale de 22,00 ares, au prix de 121 000 € ;
- décide que l'acte sera rédigé sous forme d'un acte notarié, dont le coût sera pris en charge par la société HE INVEST ;

*- autorise le président du Conseil Départemental à signer l'acte notarié concernant la cession des parcelles susvisées.*

Strasbourg, le 18/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY